La Gazette des Comores

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

Paraît tous les jours sauf les week-end

18ème année - N° 3154 - Vendredi 11 Mai 2018 - Prix : 200 Fc

COOPÉRATION MILITAIRE COMORES/INDE

Ins Trikand et Ins Mumbai au port de Moroni



RÉFÉRENDUM CONSTITUTIONNEL

L'exécutif de Ngazidja refuse de s'engager sans connaitre les tenants et les aboutissants

LIRE PAGE 3

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

Communiqué de presse

Le Conseil National Electif de l'Union pour le Développement des Comores (UPDC) se tiendra ce dimanche 13 mai 2018 de 9h à 18h à l'hôtel Le Coelacanthe de Moroni. Tous les membres sont conviés.

SANTÉ PUBLIQUE

Lancement de la semaine africaine de vaccination

Moinour Mohamed Said Hassane, secrétaire générale du ministère de la santé, donne le top départ de la semaine africaine de vaccination. Une campagne de sensibilisation visant à maintenir la vaccination au premier rang des préoccupations des gouvernants et partenaires.

C'est dans le centre médical de Mboueni à Moroni que le ministère de la santé et leurs partenaires ont choisi de lancer officiellement la campagne de vaccination au bénéfice des nouveaux nés et des femmes enceintes. Une campagne qui entre dans le cadre de la semaine africaine de la vaccination. « *L'objectif, c'est d'intensifier les activités de vaccination. Une sensibilisation qui est faite à l'endroit des populations, pour qu'elles comprennent l'importance de la vaccination, mais également à l'endroit des autorités pour qu'elles placent la vaccination comme une priorité et mettre les financements nécessaires. Elle concerne aussi des donateurs pour qu'ils continuent à financer la vaccination* », a déclaré Moinour Ahmed Said Hassane, secrétaire générale du ministère de la santé.

« *Et comme vous le savez, la vaccination est importante parce qu'elle permet d'éviter beaucoup de maladies. Chez nous, nous sommes à 80% de couverture vaccinale et nous visons 100% des enfants de 0 à 1 mois mais aussi les femmes enceintes* », a-t-elle ajouté. A l'en croire, si aujourd'hui on n'entend pas parler des maladies comme la rougeole, c'est grâce à la vaccination avec l'appui des partenaires de l'Union des Comores notamment l'Unicef, l'Oms et Gavi et le gouvernement.

« *Nous sommes venus pour booster cette vaccination et espérons augmenter notre taux de couverture. Cette semaine, nous allons aller au delà des structures. Faire une stratégie avancée comme on dit, aller vers la population* », a-t-elle fait savoir, sollicitant dans cette campagne l'appui des préfets, des maires, des chefs des villages et des associations. « *Nous avons des agents communautaires au niveau des villages. Ils vont nous aider pour que chaque enfant qui se trouve dans le village soit vacciné* », fait-elle observer.

« *Nous estimons pourvoir vacciner plusieurs enfants cette semaine en espérant améliorer notre couverture vaccinale afin d'atteindre notre objectif de 2020 qui est de réduire carrément les maladies liées à la mortalité maternelle et infantile* », a-t-elle dit. Dans un message du Dr Matshidiso Moeti, directrice de l'Oms pour l'Afrique à l'occasion de cette campagne, on apprend que la vaccination sauve près de 800 000 vies qui auraient autrement été perdues à cause des maladies comme la



diphtérie, le tétanos, la coqueluche ou la rougeole.

« *Les vaccins recèlent d'avantages au-delà des résultats sanitaires car ils aident à économiser les coûts médicaux et accroître la productivité en réduisant le temps que les parents et les personnels de la santé consacrent aux soins des enfants malades* », a-t-elle ajouté.

Maoulida Mbaé

SUSPENSION DES VISAS D'ENTRÉE EN FRANCE

Des réactions d'incompréhension et d'indignation…

Ali Moindjié (Ancien journaliste)



Les commissions de haut niveau qui avaient été mises en place, soit disant pour négocier sur la situation de Mayotte, tout ça on comprend que ce sont des leurres. Et que tout ça n'a jamais été sérieux. La France n'a jamais été d'accord pour qu'on discute de quoi que ce soit sur le statut de Mayotte. Et le fait de sortir l'arme du visa, c'est vraiment l'arme supérieure possible et je ne vois pas ce qu'ils peuvent faire d'autre. C'est vraiment ce qu'il y a de supérieur comme moyen de pression sur les comoriens. Je ne pense pas qu'il y a un acte de violence plus grave à l'égard de l'être humain que de l'obliger à changer d'identité.

Je trouve que pour une fois le gouvernement comorien est sur une position correcte car Mayotte c'est chez nous. Toute fois ce n'est pas une situation exceptionnelle. Et à mon avis la France ignore la discussion et pourtant il doit y avoir discussion. Que cela soit juste ou pas, le droit international a dit que Mayotte est une partie intégrante des Comores et dans ce cas la France viole ce droit.

Tahamida Mzé (directrice Hayba fm)

Dans certaines situations, la France ne peut pas interdire la délivrance des visas. Il est à noter que certaines personnes sont obligées de se rendre en France dans diverses circonstances. C'est une décision de trop. Mais se référant aux accords bilatéraux, il y a des cas qui ne peuvent pas être interdits. On appelle la France à respecter les textes et les accords entre les deux pays. A mon avis, qu'un grand pays comme la France use d'une telle arme pour déstabiliser les Comores c'est petit, c'est vraiment petit. Je ne trouve pas le mot pour le dire mais c'est une honte.

Nabil Adinane



J'ai tiré à boulet rouge sur la question d'une décolonisation inachevée des Comores dans un journal mauricien. Le Défi quelques mois avant. La France défie et marche sur les droits fondamentaux. C'est lâche, vu qu'elle est une puissance colonisatrice et amie des Comores. Cette décision est inhumaine et immorale. Je n'ai jamais imaginé qu'une grande nation comme elle pouvait marcher sur le dos des petits points dans l'océan. C'est une honte. Mais tout ça, je pense qu'ils y a des français défenseurs des Droits Humains qui ne sont pas du tout d'accord. Et enfin je salue la décision du ministre Souef.

Saifillah Mzé Ali (Master en ressources humaines)



Tout d'abord je vous rappelle que le contentieux entre la France et les Comores est un contentieux qui date depuis l'accession à l'indépendance des Comores. Certes il y a eu plusieurs résolutions aux Nations unies montrant que Mayotte est une partie intégrante des Comores et que la France ne peut en aucun moment se l'approprier. Donc la France n'a jamais accepté de céder pour des raisons stratégiques sur la zone indianocéanique. J'embrasse et soutiens la position de fermeté de l'Etat comorien sur cette affaire. Les Comores sont fermes car elles comprennent qu'on ne peut pas réclamer Mayotte et laisser les comoriens des autre iles traités de clandestins. Il est à retenir que la France n'a pas d'amis mais des intérêts à défendre. Et que sur l'affaire de Mayotte la France n'a cessé de piétiner les résolutions de l'ONU. On espère que cette décision n'est pas celle qui va faire plier les Comores. Certes nous avons à perdre car 25% du PIB comorien vient de la diaspora mais cela ne vaut pas la souveraineté d'un pays. A mon avis le peuple comorien devra apporter son soutien au gouvernement sur ce point en organisant une manifestation.

Houmedi Msaidié (ancien ministre de l'intérieur)

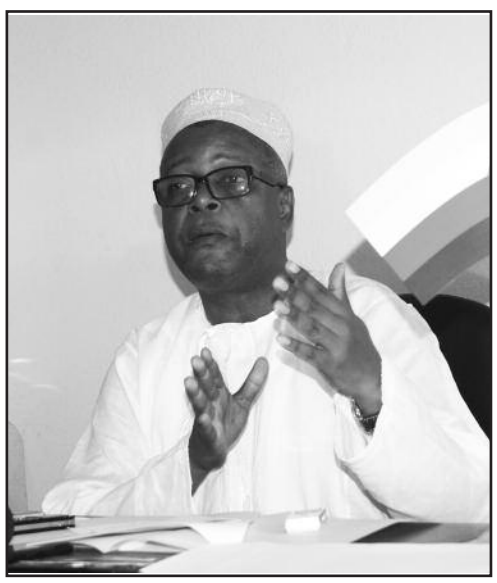

La France s'humilie en interdisant aux comoriens l'entrée en France pour plaire aux extrémistes de Mayotte, qu'elle occupe illégalement depuis 1975.

AO Yazid

Pharmacie de garde

Pharmacie de la capitale Zilimadjou: 324 22 33

COOPÉRATION MILITAIRE COMORES/INDE

Ins Trikand et Ins Mumbai au port de Moroni

Deux navires de la flotte de la marine indienne ont fait une escale dans le port de Moroni hier jeudi. L'Ins Trikand et l'Ins Mumbai en mission dans la zone. Une occasion pour les commandants de ces deux frégates de donner une réception à bord.



Deux frégates de la flotte indienne mouillent depuis hier jeudi dans le port de Moroni. L'Ins Trikand commandé par le capitaine Upal Kundu et l'Ins Mumbai du capitaine Amit Srivastava. Une occasion pour ces deux hauts officiers de la marine indienne ainsi que l'ambassadeur de l'Inde Subir Dutta de convier les autorités comoriennes et les officiers de l'armée nationale dans une réception à bord.

« Nous entretenons des relations diplomatiques et de coopération avec l'Inde depuis 1977, à proprement parler plus d'un an après notre indépendance », a déclaré Mohamed Souef El-Amine ministre des affaires étrangères qui a assisté à la réception à bord. « J'ai eu l'opportunité de visiter l'Inde et rencontrer le ministre des affaires étrangères de l'Inde en 2004. Et nous avons abordé un certain nombre de points qui concernent la coopération économique, culturelle, scientifique mais aussi militaire », a-t-il fait savoir.

Et d'ajouter « parmi les points qui ont été abordés à l'époque, c'est de permettre à l'armée comorienne de bénéficier de stage de formation en Inde mais aussi des équipements. Et de permettre aux bateaux de guerre indiens qui passent par les eaux territoriales des Comores de pouvoir mouiller ici. Ça s'est fait en 2005 malheureusement il n'y a pas eu de suivi. Quand j'ai repris la fonction de ministre des affaires étrangères, j'ai encore relancé ce dossier. C'est pour cette raison que la marine indienne est aux Comores aujourd'hui ».

A noter que les autorités comoriennes n'ont pas lésiné sur les moyens pour dérouler le tapis rouge aux marins indiens. Un match de gala entre l'And et l'équipe de deux frégates est prevu d'ailleurs cet après-midi au stade de Moroni.

Maoulida Mbaé

RÉFÉRENDUM CONSTITUTIONNEL

L'exécutif de Ngazidja refuse de s'engager sans connaitre les tenants et les aboutissants

Le gouvernorat de Ngazidja L'Exécutif de Ngazidja campe sur sa position et refuse d'engager les citoyens dans un référendum sans au préalable connaître les tenants et les aboutissants de celui-ci. C'est en tout cas ce qui est ressorti hier du conseil des commissaires de l'exécutif de l'île.



Issihaka Mdoihoma porte-parole de l'Exécutif de Ngazidja

Le gouverneur, Hassani Hamadi a laissé entendre que tant qu'on ne lui aura pas laissé à disposition le texte portant modification de la Constitution, il ne donnerait pas suite à la lettre du ministre de l'Intérieur lui demandant de mandater trois conseillers en vue de la mise en place du référendum. Après un point de presse tenu à Ngazi Ngomé dans la matinée de mercredi, le conseil des commissaires de a confirmé la position de l'Exécutif de Ngazidja.

« Tant que nous n'aurons pas à disposition le texte portant modification de la Constitution, nous n'enverrons pas de conseillers », a déclaré hier, le porte-parole de l'Exécutif de Ngazidja, Issihaka Mdoihoma, à Mrodjou. Une réponse à la lettre envoyée, le mercredi 2 mai, par le ministre de l'Intérieur, Mohamed Daoudou, au gouverneur de l'île de Ngazidja, Hassani Hamadi, lui demandant de mandater trois conseillers en vue de la mise en place des commissions électorales insulaires indépendantes en perspective du référendum du 30 juillet prochain.

Issihaka Mdahoma explique ce choix par le fait que l'Exécutif s'appuie sur le fait que dans un référendum, comme le souligne si bien la lettre, les citoyens auront à répondre par « oui » ou « non » à une question relative à la modification de la Constitution. Or, à ce jour, « le texte y afférent n'a pas été rendu public ». L'Exécutif de Ngazidja refuse d'engager les citoyens dans un référendum sans au préalable connaître les tenants et les aboutissants de celui-ci.

Le conseil s'est penché sur un autre point à savoir la tenue d'une assemblée générale, le samedi 12 mai prochain, en vue du lancement de la Société financière d'investissements solidaires (Sfis). « La phase d'étude préalable est achevée. Les fonds nécessaires ont été mobilisés. Il ne reste plus que la concrétisation du projet », assure-t-il.

Ibnou M. Abdou

La Gazette des Comores
Directeur général
Said Omar Allaoui
Directeur de la publication et Rédacteur en chef
Elhad Said Omar
Rédaction
A. Mmagaza
Maoulida Mbaé
Al-hamdi Abdillah
Mohamed Youssouf
M.I.M Abdou
Chronique Sportive
B.M. Gondet
Mise en page
Abdouchakour Aladi Nourou
Secrétaire de rédaction
Sanaa Chouzour
Responsable commercial
Mariama Mhoma
Documentation archiviste
Rahamatouallah Youssouf
Photographe / Site Web
Mohamed Said Hassane
Impression
Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
Tel: 773 91 21/ 322 76 45

ALLIANCE DE LA MOUVANCE PRÉSIDENTIELLE

Ali Mliva à la tête de mouvance

Ali Mliva Youssouf s'adjuge la tête de l'alliance de la mouvance présidentielle au terme des tractations. Précédemment coordinateur des partis la mouvance présidentielle, Ali Mliva devance d'une courte tête Achiraf Said Hassane.

La mouvance présidentielle se restructure et se donne désormais un nom – alliance de la mouvance présidentielle (Amp) – à sa tête Ali Mliva Youssouf, précédemment coordinateur des partis soutenant le régime. Le président du mouvement Mtp devance de courte tête Achiraf Said Hassane président du parti Cadim.

« Mon élection en qualité de secrétaire général de l'alliance de la mouvance présidentielle est celle de tous les membres de cette organisation, ensemble nous nous sommes engagés à servir le pays d'abord avant d'être derrière le président Azali », a d'emblée déclaré le tout nouveau patron de la mouvance présidentielle.

« Nous avons travaillé pendant des mois pour parvenir à une plate forme nous permettant de jeter les bases d'une alliance. Chose faite et nous nous dirigeons vers la tenue d'une assemblée générale constituante », a-t-il annoncé. Et lui de lancer dit-il, à tous ceux qui aspirent au bien être des comoriens de les rejoindre pour, croit-il savoir, aborder les défis à venir « ensemble, unis, nous relèverons les défis et porterons les Comores vers l'émergence ».

A l'en croire, « l'émergence est une belle initiative que le président a prise. Il revient à nous le peuple d'être derrière lui pour l'accompagner à fin qu'il réussisse cette belle aventure au profit du pays ». Le chemin pour en arriver là a été long pour la multitude de partis de la coalition au pouvoir. Selon des sources bien informées, le président de la République avait souhaité un large consensus au sein de la coalition qui se mettra autour de son action.



Maoulida Mbaé

ENVIRONNEMENT / INTERVIEW

Yahaya Ibrahim, chargé de recherche sur la biodiversité au CNDRS : "*Mieux connaitre les Espèces exotiques envahissantes, pour mieux les combattre*"

Un projet qui contribue à la collecte des données écologiques et ethnoécologiques et à la mise en place des mécanismes nationaux pour la gestion des Espèces exotiques envahissantes (EEE). Connu sur le plan régional sous le vocable « projet Invaz'Iles », il vise à développer un modèle intégré d'investigation, prévention, gestion et sensibilisation. Nous avons rencontré M. Yahaya Ibrahim, chargé de recherche sur la biodiversité au Centre national de documentation et de recherche scientifique (CNDRS) et actuel coordinateur du projet Invaz'Iles dans notre pays. Interview accordée à La Gazette des Comores / HZK-Presse.

Question : Pouvez-vous nous expliquer en quelques mots le concept d'EEE ?

Yahaya Ibrahim (YI) : Une espèce exotique envahissante (EEE) est une espèce introduite (volontairement ou accidentellement) par l'Homme, dans un nouveau territoire hors de son aire de distribution naturelle, dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences sur les services écologiques, socio-économiques, ou sanitaires négatives. Il faut savoir que quand une espèce animale ou végétale est déplacée de son milieu d'origine vers un autre milieu qui n'est pas la sien, il y a des fortes chances que cette espèce qui n'a pas encore de prédateurs se développe et se propage rapidement et chasse progressivement les espèces indigènes.

Question : Comment le pays s'est organisé pour lutter contre ce genre de fléau ?

YI : Il faut tout d'abord rappeler qu'au niveau international la Convention sur la diversité biologique (CDB) ratifié par notre pays en octobre 1994 et prévoit que « chaque partie contractante doit, autant que possible, empêcher l'introduction, contrôler et éradiquer les populations d'espèces allogènes qui menacent les écosystèmes, les habitats et d'autres espèces ».

Au niveau de l'Union International pour la Conservation de la Nature (UICN), la principale organisation non gouvernementale internationale, il a été créé l'Invasive Species Specialist Groupe (ISSG) pour s'intéresser davantage sur les études et les luttes des espèces envahissantes.

La problématique des EEE semble peu connue aux Comores. Au-delà du cadre juridique existant et l'adhésion des Comores aux diverses conventions internationales pour la protection de l'environnement, les stratégies nationales pour la conservation de la diversité n'ont pas suffisamment abordé la problématique des EEE. Le pays ne dispose pas encore d'une stratégie nationale et d'un plan d'action opérationnelle des EEE.

Question : Avec l'avènement du Projet Invaz'Iles, qu'est ce qui se fait ?

Y.I : Pour la première fois dans notre pays, un projet financé par l'Union Européenne, sous la tutelle de l'UICN s'intéresse à identifier et à étudier les EEEE afin de mieux les gérer. Porté par le CNDRS, ce

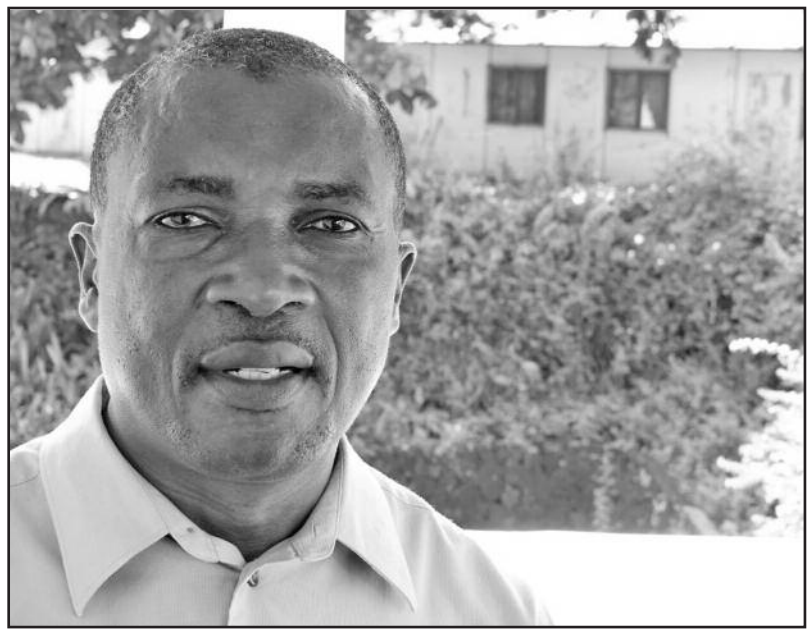

projet permet d'avoir comme partenaires comme l'INRAPE, de l'Université de Comores, du Parc marin de Mohéli et des ONG.

Parmi les principaux livrables, on peut aujourd'hui citer l'élaboration d'une liste nationale hiérarchisée des EEE, la mise en place d'une commission nationale des EEE, l'élaboration d'une stratégie nationale et plan d'action sur les EEE. Rien qu'à partir de ces 3 livrables le pays sera outillé d'un cadre stratégique et consultative permettant aux gestionnaires de l'environnement d'aborder la lutte et la gestion des EEE dans une approché intégrée et légale

Propos recueillis par

Hachime Abdérémane

AL-WATWAN

Faiza Soulé Youssouf jette l'éponge

« J'ai démissionné. Une deuxième fois parce que seule solution ». C'est en ces termes que Faiza Soulé Youssouf, rédactrice en chef du journal Al Watwan a annoncé sa décision de quitter son poste qu'elle occupait depuis presque un an. A l'origine de sa démission, des intimidations et des pressions extérieures à la rédaction.



Faiza Soulé

La pression aura finalement eu raison d'elle. Faiza Soulé Youssouf, jusqu'à hier rédactrice en chef du journal d'Etat, a quitté ses fonctions. Dans un post publié sur Facebook, la jeune femme, connue pour son franc-parler et son professionnalisme, a déclaré qu'elle démissionnait, faisant état de « pression, intimidations et convocations ».

Au sein de l'équipe de la rédaction, « des problèmes mais aussi une pétition... », nous a confié un journaliste d'Al Watwan. Autant d'éléments qui ont poussé la jeune journaliste à quitter son poste. Une décision qui semble irrévocable cette fois, et qui intervient 48 heures après que le directeur général du journal ait déclaré dans une missive, refuser la démission de la journaliste qui lui avait fait part, une première fois, de sa décision. Ahmed Ali Amir avait alors loué le travail de la rédactrice en chef, démontrant combien elle avait contribué à améliorer le journal en termes d'audience et de qualité du contenu.

Faiza Soulé Youssouf occupait cette fonction depuis presque 1 an. L'intérim est aujourd'hui assuré par Dayar Salim Darkaoui. Loin de se laisser abattre, la journaliste finira son post sur une note joyeuse: « La bonne nouvelle étant que j'écrirai plus. Que je couvrirai les sujets qui me tiennent à cœur, je redeviendrai cette journaliste qui adore être sur le terrain ». Faiza est la 2ème femme à occuper la fonction de Red Chef, après Samnya Bounou, décédée en 2016.

Ibnou M. Abdou

La Gazette des Comores
Le devoir d'informer, la liberté d'ecrire

La Gazette des Comores
BP 2216 Moroni – UNION DES COMORES
Tél. (269) 37-79-80 – 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse postale : _____ email : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Mob _____

Périodicité :

3 mois /__/ Montant : _____
6 mois /__/ Montant : _____
12 mois /__/ Montant : _____

Mode de règlement :

Espèces /__/
Chèque /__/ n° _____
Virement bancaire /__/ réf. : _____

Moroni le,

Signature :

Tarifs d'abonnement

(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127

FOOTBALL : COUPE ARABE, DJIBOUTI

Ngazi Sport : le rêve brisé

« Œuvres de tant de jours en un jour effacées ! ». A Djibouti, les rêves de Ngazi Sport de Mirontsi des Comores sont étouffés. L'édition 2018 de la Coupe arabe, organisée par l'Uafa a encore échappé aux Comoriens. Deux face-à-face, autant d'insuccès : face à Banadir club de la Somalie (3-2) et aux locaux, As de Djibouti (3-1), suite à deux penalties fatals. Une saison de préparation, une semaine de déception !

Une nouvelle déception pour les ambassadeurs de l'Archipel aux îles de la lune (Ngazi Sport), engagés à la compétition de l'Union des Associations du Football Arabe (Uafa), baptisée : Coupe arabe des clubs champions. Pourquoi cette cohorte de déceptions depuis la participation inaugurale, en 2006 des Comores, à la compétition ? Au départ, quatre pays compétiteurs étaient contraints aux tours préliminaires : Comores, Djibouti, Palestine et Somalie.

Par la suite, les organisateurs ont convenu de doter les Palestiniens d'un statut particulier, qui lui permet d'éviter les préliminaires. Certains avancent des motifs géographiques pour justifier ce privilège. Parmi les prétendants comoriens qui ont pris part à la compétition de l'Uafa, seule la Jeunesse athlétique club de Mitsoudje (Jacm) a réussi à concrétiser une victoire. Elle avait battu la Palestine en 2008 au stade international El-Hadj Mohamed Hassan Gouled. Le diagnostique fait état d'un choix confus pour la désignation de l'ambassadeur des Comores à la compétition de l'Uafa. La compétition, baptisée « Coupe arabe des clubs champions » est conçue pour opposer des équipes championnes.



Championnat difficile, coupe facile

Les Comores ont choisi de se faire représenter par l'équipe détentrice de la Coupe des Comores. Plausiblement, n'importe quelle équipe de D4, D3, D2 ou de D1 peut accéder à une finale nationale d'une coupe, et éventuellement décrocher le trophée. Alors que le titre national revient au prétendant le plus fort de l'élite du championnat de D1. Le problème de niveau survient alors. Ngazi sport, détenteur de la coupe des Comores revient bredouille, suite aux deux défaites subies face aux équipes championnes de Djibouti (As As, 3-1) et de la Somalie (Banadir club, 3-2).

La thérapie c'est indiscutablement le champion national. Mais, un dilemme embarrassant se pose. La Caf/Fifa exigerait la présence du leader national du championnat au Champions League d'Afrique ! Toute réflexion faite, choisir c'est perdre.

.

Bm Gondet

FÉDÉRATION COMORIENNE DE CYCLISME

Une association de cyclisme voit le jour dans la capitale

Moroni Cyclisme et Athlétisme inter îles est une association sportive apolitique et à but non lucratif. Un agenda riche et sensibilisateur balise ses ambitions. Des courses de gala et de mobilisation sont organisées, hier c'était à travers la capitale. L'animation dominicale, ce sera à partir de 6h 00 : départ place de l'indépendance et direction vers le nord. Tout se déroule sous l'encadrement de la Fédération Comorienne de Cyclisme.

Le dimanche 13 mai 2018, l'association sportive « Moroni Cyclisme et Athlétisme inter île » organise une sortie de cyclisme, dans le cadre du plan de relance du club et de la dynamisation de la discipline. Ahmed Matrouki est le patron provisoire de l'association, en attendant la tenue de l'assemblée générale élective.

« Notre club est accueillant. Elle est ouverte à toute personne physique ou morale qui manifeste la volonté d'adhésion. Il n'y a aucune distinction d'âge, de sexe ou de religion. La course dominicale, c'est pour relancer la discipline dans notre pays en général, et dans la capitale en particulier. Actuellement, le club compte environ 56 membres, féminins et masculins. Il reste ouvert », assure-t-il.

Dimanche, Vanamboini ou Hahaya

Le groupe amateur de vélo a saisi les autorités préfectorales pour l'accompagnement de l'événement et la sécurisation des pédaleurs et du public. Joint par téléphone, Ibrahim Mze, président de la Fédération Comorienne de Cyclisme explique : « C'est une activité locale, dans le cadre de la relance de la discipline. Ensuite Moroni Cyclisme et Athlétisme inter île est une association naissante. C'est tout à fait normal qu'elle organise des animations cyclistes pour se faire connaître. Les clubs de l'île sont invités à partager la fête ».

Bm Gondet



Frappes en Syrie: la crainte d'un embrasement entre l'Iran et Israël

Un soldat israélien court sur une route située le long de la frontière syrienne, sur la partie du plateau du Golan occupée par Israël, le 10 mai 2018

L'intensité des frappes d'Israël sur des cibles iraniennes présumées en Syrie, présentées comme une riposte à des tirs inédits de roquettes, suscite la crainte d'un embrasement régional.

"On se rapproche du précipice", dit à l'AFP Heiko Wimmen, du cercle de réflexion International Crisis Group, selon qui "les Israéliens envoient des messages sur leurs lignes rouges".

Ces mises en garde de l'Etat hébreu ont déjà débuté "le mois dernier", remarque-t-il, en référence aux précédentes actions militaires israéliennes en Syrie.

Mais cela devient "plus intense", ajoute M. Wimmen, pour qui, "un jour où l'autre, avec ces actions, les Iraniens vont dire: il nous faut riposter avec force, il nous faut dissuader les Israéliens si nous voulons rester en Syrie, nous devons frapper".

Les circonstances des événements de la nuit sont encore troubles.

Israël dit avoir mené des dizaines de raids aériens contre des cibles iraniennes en Syrie en représailles au tir par des éléments de la Brigade al-Qods, la force des Gardiens de la Révolution chargée des opérations extérieures, d'une vingtaine de roquettes sur la partie du Golan syrien occupée par l'Etat hébreu.

L?Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH) a affirmé de son côté que l'attaque déclenchée sur les positions israéliennes -dont il n'a pas été en mesure d'identifier les auteurs- avait été menée après un "premier bombardement israélien" sur une localité syrienne.

L'Iran n'a pas réagi officiellement jeudi aux accusations israéliennes.

- "Grand coup" -

Pour Nicolas Heras, analyste au



cercle de réflexion américain Center for a New American Security, "Israël piaffe d'impatience et veut asséner un grand coup aux forces iraniennes en Syrie".

"Il est évident que (le Premier ministre israélien) Benjamin Netanyahu croit avoir le feu vert pour affronter l'Iran en Syrie, quelles qu'en soient les conséquences", dit-il à l'AFP.

D'après lui, "les Israéliens sont persuadés qu'ils sont en train de vivre un scénario cauchemardesque dans lequel l'Iran avance en Syrie avec l'intention de lancer une guerre qui anéantirait" leur pays.

Les frappe israéliennes de la nuit sont d'une ampleur sans égale de sa part en Syrie depuis des décennies, relève Eran Etzion, ex-directeur adjoint du Conseil national de la sécurité israélienne.

"Nous somme dans un processus d'escalade, mais nous n'en sommes qu'au début", prévient-il, même si, selon lui, le silence de Téhéran "pourrait indiquer que (l'Iran) ne veut pas d'une escalade totale".

Pour Foad Izadi, professeur à la faculté d'études internationales de l'Université de Téhéran, "l?Iran ne cherche pas la confrontation avec Israël en Syrie".

"Les forces iraniennes ne sont pas allées en Syrie pour combattre Israël, elles y sont pour apporter de l?aide au gouvernement syrien", avance-t-il. "La dissuasion de l?Iran vis-à-vis d?Israël se fait au Liban, avec plus de 100.000 missiles du Hezbollah", argue M. Izadi.

Paris (AFP)

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

ETUDE DE MAITRE BASSAM CHEIKH
Huissier de justice Moroni-Dar'Sa'anda
Diplômé de l'Université de Paris X Nanterre
BP 1205 Tel 348 72 48 cbassam@outlook.fr

Repertoire: 204/2018/HJM

SIGNIFICATION COMMANDEMENT AUX FINS D'UNE SAISIE IMMOBILIERE

(article 254 de l'acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution de l'OHADA)

L'An Deux Mil Dix-huit et le Dix neuf Mars
A 15 heures 11 minutes

A LA REQUETE DE :

L'EXIM BANK Comores, Société Anonyme au Capital de KMF 1.000.000.000, immatriculée au Registre du Commerce de Moroni sous le numéro 3346-B-07, représentée par son Directeur Général et National, Monsieur GUY RWABURINDI, en ses bureaux au siège de ladite société à Moroni, Place de France, ayant pour Conseil Maitre Bahassani AHMED, Avocat à la Cour, lequel domicile est élu au cabinet de son Avocat et où devront être notifié les actes d'opposition au commandement, offres réelles et toutes significations relatives à la saisie et à mon étude aux fins du présent exploit.

J'ai Maitre Bassam CHEIKH, Huissier de justice à Moroni et y demeurant, tel 773 47 37/ 348.72.48, soussigné.

SIGNIFIE COPIE A :

La société ALLAOUIA CONSTRUCTION/ ALLAOU SHOWROOM SARL immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier de Moroni sous le numéro 3322-B-07, sise à Moroni-Malouzini, représentée par son gérant Monsieur Kassim MOHAMED.

Ou étant à : au domicile du gérant
Et parlant à : sa belle-sœur Mme Faoula Ahamada qui remettra copie

Monsieur Kassim MOHAMED, né le 12 juin 1979 à Bangoi-kouni et y demeurant

Ou étant à : son domicile
Et parlant à : sa belle-sœur Mme Faoula Ahamada qui remettra copie

Madame Faizat HARBOU, née le 14 décembre 1980 à Moroni et demeurant à Moroni-Malouzini

Ou étant à : son domicile
Et parlant à : sa sœur Mme Faoula Ahamada qui remettra copie

De l'arrêt n°36/16 du 27/07/16, rendu par la Cour d'Appel de Moroni revêtu de la formule exécutoire en date du 24/02/2018.

AUX TERMES DUDIT ARRET :

Statuant publiquement et contradictoirement en matière commerciale et en dernier ressort ;
La Cour après avoir délibéré conformément à la loi ;

- Reçoit la déclaration d'Appel de Maitre Azad MZE Conseil de la société ALLAOUIA CONSTRUCTION ;
- Confirme le jugement n°08/14 du 31/03/2014 en toutes ses dispositions ;
- Condamne la société ALLAOUIA CONSTRUCTION aux dépens ;

Ainsi jugé et prononcé en audience commerciale les jours, mois et an que dessus et signé par le Président et le Greffier ;

Et à même requête, demeure et élection de domicile que dessus ;

ET EN VERTU DE LADITE GROSSE, FAIT COMMANDEMENT

En application des articles 254 et suivants de l'acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution, à la société ALLAOUIA CONSTRUCTION SARL, ALLAOUIA SHOWROOM SARL, représentée par son gérant Monsieur Kassim MOHAMED, originaire de Bangoikouni et Madame Faizat HARBOU demeurant à Moroni, DANS LES VINGT JOURS (20 jours) suivant la signification du présent acte, de payer à la requérante (EXIM BANK Comores S.A) ou à moi huissier de justice porteur des pièces, ayant charge et pouvoir de recevoir et de donner bonne et valable quittance les sommes ci-après détaillées.

En principal……..…66 683 060.35 FC
Frais et dépens …….....3 344 722.00 FC
Droit proportionnel 2%… 1 400 555. 64 FC
Cout du présent acte ……35 000.00 FC

TOTAL SAUF ERREUR OU OMISSION…….....71 480 337, 99 FC

Soixante onze millions quatre cent quatre vingt mille trois cent trente sept francs comoriens et quatre vingt dix neuf centimes.

Sans préjudice de tous autres dus, intérêt et frais, le tout en dernier et quittance valable;

Que faute par elle de payer dans le délai de vingt jours, le commandement pourra être transcrit à la conservation foncière et vaudra saisie réelle du bien désigné à partir de sa publication (art.254.3).

Lui déclarant en outre que l'expropriation du bien ci-après désigné sera poursuivi par-devant le Tribunal de première instance de Moroni ou soit par-devant un notaire, demeurant à Moroni, dument assermenté devant la Cour d'appel de Moroni, sous les diligences de Maitre Bahassani AHMED, avocat constitué.

DESIGNATION DU BIEN

Que les immeubles qui font objet dudit commandement sont des hypothèques des propriétés dites « VILLA RACHIMIA » sise à Malouzini-Iconi, d'une contenance déclarée de : Six Ares et quarante trois centiares (06 A 43 CA) immatriculé par Monsieur Mohamed KASSIM, dont le numéro du certificat d'immatriculation et de situation juridique est le N° 3087-DLA du 28/02/05 et « VILLA ALLAOUIA I » sise à Sahani-Mdé d'une contenance déclarée de trois Ares soixante dix sept centiares (03 A 77 CA) immatriculée par Monsieur Mohamed KASSIM, dont le numéro d'immatriculation est de situation juridique est le numéro 3893-DLA du 16/09/2009 et « VILLA ALLAOUIA II » sise à Mbouéni-Moroni, immatriculée par Madame Faizat HARBOU, d'une contenance déclarée de **six Ares trois Centiares (06 A 03 CA)** dont le numéro d'immatriculation et de situation juridique est le n°3894-DLA du16/09/09.

SOUS TOUTES SRESERVES

A ce qu'ils en ignorent. Et je leur ai ou étant et parlant comme dessus, laissé copie du présent acte, à chaque partie, conformément à la loi

DONT LE COUT EST DE : TRENTE CINQ MILLE FRANCS COMORIENS

BORDEREAU DE COMMUNICATION DE PIECES

Titre exécutoire :

- Copie de l'arrêt n°36/16 du 27/07/2016 de la Cour d'Appel de Moroni
-Copie du jugement n°08/14 du 31/03/2014 rendu par le Tribunal de première Instance de Moroni
- Copie du pouvoir spécial donné à Maitre Bassam CHEIKH, Huissier de justice par le Directeur de l'Exim-Bank, Monsieur GUY RWABURINDI, en date du 14/03/2018.
-Copie des certificats d'immatriculation et de situation et de situation juridique des propriétés dites VILLA RACHIMIA, VILLA ALLAOUIA I et VILLA ALLAOUIA II